

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Résidences d'hébergement pour personnes âgées de la Ville - Reconstruction et rénovation - Recours à la procédure du bail emphytéotique administratif

Mme TENENBAUM au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le processus d'adaptation des résidences d'hébergement pour personnes âgées, de la Ville, gérées par son Centre Communal d'Action Sociale, a été engagé depuis plusieurs années. Ainsi, trois des quatre foyers-résidences ont été transformés en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), " Le port du canal ", " Les marguerites " et " Les bégonias ". Le quatrième établissement " Les tulipes " a cessé son activité le 17 novembre 2010.

La réhabilitation indispensable des bâtiments permettra, d'une part, la mise aux normes en matière d'établissement pour personnes âgées, d'autre part, de créer un environnement adapté à l'évolution de la dépendance et à des prises en charge spécifiques (personnes désorientées de type Alzheimer).

Elle prendra les formes suivantes :

- " Les bégonias " : reconstruction
- " Les marguerites " : rénovation
- " Le port du canal " : mise aux normes.

Il convient d'opérer un choix quant à la procédure administrative qui permettra la réalisation de ces opérations de reconstruction et de rénovation, conformément au code des marchés publics et aux directives européennes.

Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux de rénovation de la résidence " Les bégonias ", et de l'intérêt présenté par la procédure du bail emphytéotique administratif en termes de maîtrise des coûts et de délais de réalisation, il est proposé de recourir à cette dernière.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de recourir à la procédure du bail emphytéotique administratif pour la conception, la construction et le financement des résidences d'hébergement pour personnes âgées " Les bégonias et " Les marguerites " ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 FEV. 2011



PUBLIÉ LE 8/02/2011